

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal  
du 13 octobre 2011**

Le treize octobre deux mil onze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Alain, SONILHAC Michèle, POULAIN Joseph, MABIRE Jean-Claude, LECONTE Alain, VIVIEN Janine, JOUANNE Christophe, POULAIN Thérèse, POULAIN Jérôme, MABIRE Edouard, FEUARDANT Guy, MABIRE Daniel, TARDIF Philippe.

Etaient absents : CAILLOT Sylvie (excusée) DROUET Yves Marie,

Secrétaire de séance : SONILHAC Michèle.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Informations du Maire :**

=====

Divers :

- Courrier de Mme Renée LECUREUIL,
- Courrier de demande de subvention,
- Terrains « Ex Colonie du Métro »,
- Terrain multisports – demandes de subventions,
- Toitures des logements des écoles,
- Remplacement porte d'entrée logement presbytère,
- Enquête publique – Parc expérimental huîtres et moules,
- Enquêtes publiques – Etablissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles, Et contre les perturbations électromagnétiques,
- Téléthon – les 2 et 3 décembre 2011,

⇒ **01 – Création budget annexe « lotissement Clos d'Aubay » :**

=====

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

**Considérant** que par décision du 05 février 2010, la commune des Moitiers d'Allonne a obtenu un permis d'aménager pour la réalisation d'un lotissement de 3 lots destinés à l'habitation au lieu-dit « Impasse du Clos d'Aubay » ;

**Considérant** que toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la Collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique ;

**Considérant** que l'instruction comptable M14 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinée à suivre les opérations de viabilisation et de cessions des terrains concernés ;

**Considérant** qu'il conviendra de réintégrer dans le budget annexe les différentes dépenses qui ont été effectuées sur le budget communal, notamment l'acquisition de parcelles, les honoraires pour le plan d'aménagement et les travaux de terrassement et de viabilisation déjà réalisés, etc... ;

**Considérant** que des travaux sur la voie de desserte seront à effectuer lorsque les différentes constructions seront entièrement réalisées ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** la création d'un budget annexe dénommé « Lotissement Clos d'Aubay » en vue d'y aménager des terrains destinés à être cédés,

- **DE DECIDER** que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe,

- **D'OPTER** pour un régime de TVA et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale,

⇒ **02 – Service assainissement – Raccordement eaux usées habitation Duval :**

=====

Monsieur le Maire présente au Conseil les devis reçus en Mairie se rapportant aux travaux de raccordement des eaux usées à effectuer pour l'habitation de Mr DUVAL Alain située au 22 rue de la Cohue.

Après avoir étudié les différents devis reçus et après en avoir délibéré, le Conseil

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise ECOLIVET Christian de Sénoville pour un montant de 1 485.50 € HT,

AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

⇒ **03 – Extension du réseau d'Assainissement d'Hattainville 5<sup>ème</sup> tranche – Lancement appel d'offre Consultations bureaux d'études :**

=====

Monsieur le Maire rappelle au membres présents la politique actuelle des potentiels financeurs pour l'aide aux communes dans le cadre de projets d'extension des réseaux d'assainissement et propose au Conseil d'engager les travaux d'extension du réseau d'assainissement d'Hattainville (5<sup>ème</sup> tranche) et de lancer l'appel d'offres pour le choix du bureau d'études concernant la maîtrise d'œuvre, par voie d'affichage et sur le site internet de la commune

Le Conseil, après en avoir délibéré.

AUTORISE Mr le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du projet concernant la 5<sup>ème</sup> tranche d'assainissement sur Hattainville

⇒ **04 – Révision PLU – Proposition d'orientations :**

=====

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de la commission PLU en date du 15 septembre 2011 se rapportant aux orientations à inclure lors de la rédaction du PADD afférant à la révision du PLU.

Le PADD précédent (septembre 2002) prévoyait une extension limitée des zones constructibles, ce futur PADD, pour s'inscrire dans les préconisations du SCOT, prévoit une diminution sensibles des zones constructibles et une densification des constructions dans le cœur du village des Moitiers d'Allonne.

Pour rester cohérent avec le SCOT, cette densification ne s'applique pas au village d'Hattainville.

Dans le but de préserver des zones agricoles et de diminuer la surface des zones constructibles, la Commission PLU a défini les parties à enlever du PLU actuel (voir documents annexes).

Il est également proposé à l'approbation du Conseil Municipal, une orientation pour un planning de réalisation des assainissements à terminer ou à envisager.

- 1) 5<sup>ème</sup> tranche extension au village d'Hattainville,
- 2) 6<sup>ème</sup> tranche extension du bourg (rue des écoles et périphériques),
- 3) 7<sup>ème</sup> tranche extension du bourg (Romont).

Une réflexion émanant de cette même Commission et portant sur l'évolution de l'habitat tant au niveau de l'esthétique que de la réalisation technique des bâtiments préconise les grandes lignes suivantes :

➤ Dans le cœur du bourg des Moitiers d'Allonne (Eglise) et autour de la zone du Calvaire d'Hattainville, il semble souhaitable de conserver un habitat aux lignes traditionnelles et conformes aux prescriptions du PLU actuel tout en permettant une adaptation aux contraintes thermiques imposées aux constructions.

Il en va de même pour les hameaux isolés notamment ceux classés actuellement en zone 1Nh.

➤ L'adaptation aux nouvelles règles de construction (maison BBC ou passive) impose de nouvelles règles d'urbanisme : expositions, baies vitrées, toiture, mode de chauffage...

Le PLU devra intégrer ce nouveau type d'habitat dans le cadre de la redéfinition des règles des différentes zones autres que celles précitées.

Il semble important que l'écriture du PADD prenne en compte ces différents éléments en particulier dans la rédaction de son projet d'aménagement et dans la description des éléments réglementaires inhérents à chaque zone.

#### ⇒ **05 – Cimetière – Choix devis pour creusement des fosses :**

=====

Monsieur Jean-Claude MABIRE présente au Conseil les différents devis reçus en Mairie se rapportant au creusement de fosses dans le cimetière communal. Ces emplacements sont situés sur les fondations de l'ancienne église, ce qui nécessite des travaux supplémentaires par rapport aux creusements habituels de fosses.

Après avoir étudié les devis présentés, et après en avoir délibéré, le Conseil,

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise REQUIER de Bricquebec, s'élevant à un montant de 12 730 € HT

AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes à cette affaire.

Mr Alain LECHEVALIER n'a pas participé au vote

#### ⇒ **06 – Aménagement clôture lotissement des Devises :**

=====

Le Conseil décide de surseoir à cet aménagement.

#### ⇒ **07 – Participations scolaires 2011-2012 :**

=====

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les barèmes des participations scolaires pour l'année 2011/2012 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme ci-après, le montant des participations aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques des Moitiers d'Allonne, pour les communes de résidence :

- Ecole primaire : 350 euros / élève / an,

- Ecole maternelle : 600 euros / élève / an.

#### ⇒ **08 – Subvention école du Cirque :**

=====

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que les ateliers du cirque ont fait participer deux classes de l'école des Moitiers d'Allonne à l'occasion du 1<sup>er</sup> Festival du Cirque de Barneville-Carteret.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à hauteur de 1 000 € à l'Ecole de cirque « SOL' AIR ».

⇒ **09 – Subvention Cantine scolaire :**

=====

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le courrier émanant de l'Association de Cantine Scolaire des Moitiers d'Allonne par lequel il est demandé à la municipalité une aide financière suite au déficit enregistré pour l'année scolaire 2010 / 2011, ainsi que le tableau de répartition par commune suivant le nombre d'enfants inscrits à la cantine scolaire pour l'année 2011 / 2012.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 443 euros afin d'aider l'Association de Cantine Scolaire à faire face à ses dépenses.

⇒ **10 – Gardiennage de l'église :**

=====

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 13/03.02.11 en date du 03 février 2011 se rapportant à l'indemnité d'un montant de 119.55 euros attribuée à Monsieur l'Abbé LELIEVRE pour l'année 2011.

Mr l'Abbé LELIEVRE n'étant plus curé en titre de la paroisse de Barneville-Carteret,

Monsieur et Madame ONFROY domiciliés sur la commune se chargeant du gardiennage de l'église tout au long de l'année,

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 abstentions,

ANNULE la délibération n° 13/03.02.11 du 03 février 2011,

DECIDE de verser l'indemnité de gardiennage 2011 d'un montant de 119.55 euros à Monsieur et Madame ONFROY.

⇒ **11 – Taxe d'aménagement : Délibération fixant le taux et les exonérations facultatives**

=====

Mr le Maire expose au Conseil les différentes options envisageables par la commune permettant de fixer la taxe d'aménagement. Le Conseil Municipal de surseoir à cette délibération.

⇒ **12 – Rapport annuel syndicat AEP de la Scye :**

=====

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le rapport annuel établi par le Syndicat AEP de la Scye pour l'année 2010.

Aucune observation n'est formulée par les membres présents.

⇒ **13 – Adhésion du syndicat AEP de la Scye au syndicat mixte pour la gestion de la ressource en eau et sécurisation de la protection d'eau potable dans le département de la Manche – Position du Conseil :**

=====

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Syndicat AEP de la Scye doit consulter les communes membres pour son adhésion, par délibération en date du 27 juillet 2011 au projet de création, d'un syndicat mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable dans la Manche,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à l'adhésion du syndicat AEP de la Scye au Syndicat mixte pour la gestion de la ressource en eau et sécurisation de la protection d'eau potable dans le département de la Manche.

⇒ **14 – Remplacement d'un membre commissions voirie et cimetière :**

=====

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Monsieur Daniel MABIRE, conseiller municipal, a décidé de se retirer des commissions Voirie et Cimetière, et donne lecture de son courrier adressé en Mairie.

Le Conseil, afin de remplacer Mr Daniel MABIRE, décide de désigner les membres du Conseil suivants :

- Mr Guy FEUARDANT pour la commission Voirie

- Mr Guy FEUARDANT pour la commission Cimetière.

⇒ **15 – CNFPT – Droit à formation professionnelle des agents de FPT :**

=====  
Monsieur le maire informe le Conseil, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, les collectivités et agents ne pourront plus accéder à la formation professionnelle dans les mêmes conditions, suite à l'adoption par le Parlement, d'un amendement qui abaisse la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1% à 0.90%.

Le CNFPT à depuis 2 ans augmenté le volume de formation dispensée annuellement de façon à mieux correspondre aux demandes et besoins des collectivités en renforçant la territorialisation des actions de formations au plus près des agents, et en rééquilibrant l'offre au bénéfice des agents de catégorie C et des métiers techniques.

La baisse des cotisations de 10% aura des conséquences négatives pour les collectivités car afin de maintenir le niveau de formation, le CNFPT ne pourra probablement plus prendre en charge les frais annexes (transport, restauration, hébergement) et rendra certaines formations payantes.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DEMANDE que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de ses agents.

⇒ **16 – Intercom – Transfert de la compétence Tourisme – Modifications des statuts :**

=====  
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa séance du 22 septembre 2011, le Conseil Communautaire de la Côte des Isles a décidé de modifier l'article A 23 de ses statuts comme suit :

Article A 23 : « Création d'un office de tourisme intercommunal » conformément aux articles L.133-1 et suivants du code du tourisme

Après que chacun ait pu obtenir les précisions voulues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

EMET un avis favorable au transfert de la compétence tourisme à l'EPIC, **sous réserves d'une modification de la représentativité au Comité directeur (augmenter d'un membre les communes littorales) et d'un réexamen du mode de financement.**

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Côte des Isles.

Questions diverses :

=====  
=====

- L'avis du hameau Daumaille,
- Date des vœux du Maire le 07 janvier à 11 heures,
- Lancement bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 05 minutes.

Affichage : 06.10.2011 - Convocation 06.10.2011

Conseillers en exercice : 15 – Présents 13 – Votants 13.

Aux Moitiers d'Allonne, le 18 octobre 2011  
Le Maire,  
A. LECHEVALIER.